



Compteur d'eau et chemin rural

Par **ODAVID**, le **01/03/2019** à **11:08**

Bonjour, rnune question importante.rnUne **DP** de **D**ivision acceptée par la mairie.rnUn chemin rural de 170m part de la voie vicinal et dessert le terrain privé.rnPour la pose du compteur d'eau doit elle se faire en limite de la voie vicinal début du chemin rural ou doit-elle se fairernsur le chemin rural à l'entrée du terrain privérnmerci de votre réponse
ODAVID

Par **amajuris**, le **01/03/2019** à **11:54**

bonjour,rnun chemin rural est un chemin privé accessible au public, et il doit possible de poser le compteur en limite de votre propriété pour que le compteur puisse être relevé sans avoir à pénétrer chez vous mais c'est l'organisme de la distribution d'eau qui décide et il faudra l'accord de la commune propriétaire du terrain.rnsalutations